

*Date de dépôt : 7 mai 2008*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la motion de M<sup>me</sup> et M. Elisabeth Reusse-  
Decrey et John Dupraz concernant la chaise placée devant  
l'ONU, symbolisant les méfaits des mines antipersonnel**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 17 novembre 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat son rapport M 1161-A sur une motion dont l'invite a la teneur suivante:

*Le GRAND CONSEIL*

*invite le Conseil d'Etat,*

*en collaboration avec la Ville de Genève, à ouvrir des négociations en vue d'acquérir la magnifique œuvre d'art placée devant l'ONU, pour lui trouver un site définitif, signifiant ainsi au monde la volonté de la Genève internationale de bannir les mines antipersonnel.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Depuis le renvoi au Conseil d'Etat de son rapport M 1161-A, la « broken chair » a été replacée sur la place des Nations le 26 février 2007. La Ville de Genève indique que la chaise restera en place pour une durée indéterminée, liée à la résolution du problème des mines antipersonnel.

Dans ces conditions, le Conseil d'Etat considère que l'objectif visé par le Grand Conseil dans sa motion M 1161 est atteint et que, par conséquent, la question d'une éventuelle acquisition de l'objet n'a plus lieu d'être examinée.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Laurent Moutinot